

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

L'inFO44



Numéro 32 – Mai 2010

Avec FO le 15 juin: Grève interprofessionnelle et manifestation à Paris



FINANCEMENT: LES PROPOSITIONS DE FORCE OUVRIÈRE

Selon les prévisions, le déficit de la retraite du régime général –CNAVTS– serait de 10 milliards d'euros en 2010 et devrait atteindre 14,5 milliards d'euros en 2013, toutes choses égales par ailleurs...

Pour Force Ouvrière, des solutions immédiates existent :

- | | |
|---|---------------------|
| ●1% d'augmentation des salaires, c'est 0,65 milliard d'euros de cotisations pour les retraites; | 0,65 milliards |
| ●mettre à contribution l'intéressement et la participation (17,5 milliards d'euros en 2007), souvent distribués en lieu et place de salaires, représenterait jusqu'à 3 milliards d'euros pour les retraites; | +3,00 milliards |
| ●les stock-options (2,2 milliards d'euros en 2007) ne sont taxées qu'à 10%, une taxe contributive pour les retraites de 6,65% rapporterait 0,15 milliard d'euros pour les retraites; | + 0,15 milliard |
| ●compenser intégralement les exonérations de cotisations de Sécurité sociale (22% de la part patronale du secteur privé en 2009! soit 36 milliards d'euros depuis 1991) rapporterait 1 milliard d'euros pour les retraites. | + 1,00 milliard |
| ●taxer à 5% les bénéficiaires des entreprises non réinvestis dans la production (100 milliards d'euros en 2008), c'est 5 milliards d'euros pour les retraites; | +5,00 milliards |
| ●enfin, si les cotisations d'assurance-vieillesse ont effectivement doublé depuis la ventilation des cotisations par branche (1er octobre 1967), passant de 8,50% à 16,65%, force est de constater que depuis près de vingt ans (1er février 1991), le taux de cotisation n'a évolué que de 0,20 point (le 1er janvier 2006). | + 4,2 milliards |
| ●Pour Force Ouvrière, le taux de cotisation peut et doit évoluer, et un point sous plafond c'est 4,2 milliards d'euros pour les retraites. | |
| | 14 milliards |

Au-delà de ce premier train de mesures de 14 milliards d'euros, Force Ouvrière considère que la crise du système économique actuel rend indispensable et légitime une réforme profonde fondée sur la justice sociale et le progrès social.

Elle doit porter tant sur la redistribution des richesses en faveur des salaires, afin de favoriser une économie productive (1 million d'emplois créés c'est plus de 3 milliards d'euros de cotisations pour les retraites), que sur la justice fiscale (ce qui suppose une refonte de la fiscalité rétablissant la progressivité de l'impôt).

Ainsi, une réforme de la CSG instaurant une progressivité et une plus forte taxation du capital pourrait ensuite permettre d'équilibrer le poids des périodes non contributives (trimestres validés mais non cotisés –enfants, maladie, invalidité): un point supplémentaire représente en effet plus de 11 milliards d'euros.

ON PEUT ET ON DOIT :

- ➔ Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- ➔ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- ➔ Maintenir le système solidaire de la répartition
- ➔ Maintenir le code des pensions
- ➔ Revaloriser les pensions

Le 3 juin 2010, MEETING / DEBAT à Nantes

Le syndicat FO invité par les autres organisations syndicales sera présent pour défendre ses revendications. Pour FO, il ne peut être question d'une journée de mobilisation fourre-tout alors que le gouvernement a annoncé ses intentions notamment sur l'augmentation de la durée de cotisation.

Pour FO, 40 ans c'est déjà TROP !

QUAND M. COPÉ VOIT DOUBLE !

Dans le cadre des travaux préparatoires à la réforme des retraites, Jean-François Copé, Président du groupe UMP, annonce ce jour dans la presse son intention de mener le débat à l'Assemblée nationale.

Soit ! Mais afin que ces travaux ne soient menés plus avant, nous tenons à rectifier certains propos tenus par M. Copé à cette occasion.

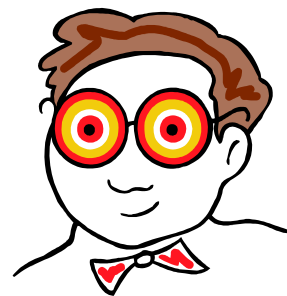
M. Copé affirme "En cinquante ans, la durée moyenne de retraite a doublé, elle est passée de dix à vingt ans... D'où une impasse financière colossale".

En fait, selon les statistiques disponibles de la CNAV, entre 1963 et 2008, soit 45 ans, la durée moyenne de retraite du régime général est passée de 13,2 ans à 18,1 ans.

La durée de vie à la retraite n'a donc pas doublé mais seulement été multipliée par 1,37 et les 10 années de retraites supplémentaires annoncées par M. Copé ne sont plus que 5 années.

Force Ouvrière considère que le sujet est trop sérieux pour avancer n'importe quel chiffrage à l'appui d'une démonstration et que cela ne répond pas aux maux dont souffrent nos régimes de retraite.

Force Ouvrière appelle donc M. Copé à réviser ses statistiques et lui renouvelle ses propositions pour consolider et sauvegarder la retraite par répartition : sortir du tabou des prélèvements obligatoires et affecter les ressources nécessaires à l'équilibre de nos régimes.



☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO
la force syndicaliste **DGFIP**